



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Huitième session ordinaire

Rome, 19 – 23 avril 1999

COOPÉRATION AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE¹

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

1.	Introduction	1 – 4
2.	Révision de l'Engagement international	5
3.	Evaluation des activités en cours et des instruments en vigueur au niveau international	6 – 7
4.	Programmes de travail conjoints et ateliers techniques conjoints	8 – 11
5.	Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	12 – 13
6.	Gestion de l'information et des données	14
7.	Présence aux réunions et autres activités	15 – 18

¹Le présent document a été établi conjointement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

COOPÉRATION AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

1. Introduction

1. Ces deux dernières années, la coopération entre la FAO et le processus de la Convention s'est renforcée, grâce à l'échange de rapports et à la participation réciproque aux réunions. Le présent document répond au souhait de la Commission d'être tenue au courant des progrès de la coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), dont elle a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session.

2. En novembre 1995, la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la CDB a reconnu, dans sa décision II/15, que la diversité biologique agricole avait sa propre spécificité et donc des caractéristiques et des problèmes distincts appelant des solutions particulières.

3. Des experts dans diverses disciplines (pêches, foresterie, agriculture et développement durable) représentent officiellement la FAO à toutes les réunions de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. La FAO donne des conseils au Secrétariat de la Convention, à l'Organe subsidiaire et par le biais de ses programmes, aux niveaux politique et technique, avec les pays membres, dont une large majorité sont également Parties à la Convention.

4. En février 1997, la FAO a détaché l'un de ses fonctionnaires auprès du Secrétariat de la CDB, en tant que chargé de programme pour la diversité biologique agricole, afin de fournir à ce secrétariat une assistance en matière de ressources génétiques, agricoles, forestières, animales et halieutiques. Ce détachement s'est avéré fort productif, puisqu'il a permis de renforcer les liens et la collaboration entre la FAO et le Secrétariat de la CDB. La durée de ce poste sera prolongée.

2. Révision de l'Engagement international

5. L'échange de rapports entre la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le processus de la Convention s'est poursuivi, eu égard en particulier aux négociations intergouvernementales en vue de l'harmonisation de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques avec la Convention. Dans sa décision IV/6, la Conférence des Parties a vivement souhaité que les négociations se poursuivent au même rythme pour qu'elles aboutissent avant la fin de 1999. Des représentants du Secrétariat de la CDB ont assisté à toutes les sessions de négociations de la Commission, ont formulé un certain nombre de déclarations de soutien au processus des négociations et ont fourni sur demande des informations et de la documentation.

3. Evaluation des activités en cours et des instrumentes en vigueur au niveau international

6. Dans sa décision III/11, la Conférence des Parties a invité la FAO à jouer un rôle de chef de file dans l'évaluation des activités en cours, ainsi que des instruments pertinents en vigueur à l'échelon international. Cette invitation a été réitérée dans la décision IV/6 de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Bratislava en mai 1998. La FAO a ensuite invité un large éventail d'organisations internationales et régionales à faire rapport sur leurs activités en cours et sur les instruments relatifs à la biodiversité agricole. Les résultats préliminaires de cet inventaire ont été mis en évidence dans un rapport intérimaire à la quatrième Conférence des parties¹. Simultanément, le Secrétariat de la CDB procède à un inventaire au niveau national, fondé sur les

¹ UNEP/CBD/COP/4/6.

contributions des Parties. Un processus analytique a été élaboré conjointement pour synthétiser et présenter les conclusions de l'évaluation à l'Organe subsidiaire, à sa cinquième session (fin janvier 2000). Ceci facilitera le travail de l'Organe subsidiaire, qui doit mettre au point des recommandations à soumettre à l'examen de la Conférence des Parties, à sa cinquième réunion (15-26 mai 2000), en vue de l'élaboration ultérieure, dans le cadre de la Convention, d'un programme de travail axé sur la diversité biologique agricole.

7. La FAO a mis à la disposition de la CDB les rapports fournis par des organisations internationales à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa septième session, sur leurs politiques, programmes et activités dans le domaine de la biodiversité agricole².

4. Programmes de travail conjoints et ateliers techniques conjoints

8. Une consultation technique conjointe FAO-CDB, organisée en juin 1997, a conduit à l'élaboration de quelques éléments d'un programme de travail conjoint. En même temps, un premier atelier technique a été organisé, avec le soutien du Gouvernement néerlandais, sur les approches par systèmes agricoles de la diversité biologique agricole dans les agro-écosystèmes. Le document présentant les résultats de l'atelier a été soumis à l'Organe subsidiaire³. Un accord officiel de collaboration entre la FAO et le Secrétariat de la CDB a également été conclu par un mémorandum d'accord couvrant les domaines susmentionnés, comme signalé à la troisième session de l'Organe subsidiaire, en septembre 1997⁴. L'Organe subsidiaire s'est félicité, dans sa recommandation III/4, des progrès accomplis dans ce domaine.

9. En décembre 1998 a été organisé un atelier technique international conjoint CDB-FAO sur les possibilités, incitations et options en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes et systèmes de production agricole⁵, encore une fois avec le soutien du Gouvernement néerlandais. Ses conclusions, fondées sur des études de cas et sur l'expérience d'experts de 20 pays et 15 organisations internationales et régionales, seront prises en compte dans l'évaluation en cours.

10. Le Département des forêts de la FAO a établi des contacts techniques directs avec le Secrétariat de la CDB pour l'échange d'informations sur leurs programmes, activités et publications respectifs. La possibilité d'exécuter des programmes conjoints et de coordonner leurs activités a été examinée à plusieurs reprises avec le Secrétaire exécutif de la CDB et son personnel.

11. La FAO et le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques ont parrainé la Conférence de Bellagio intitulée "Vers des politiques de conservation et d'utilisation durable des ressources bioaquatiques", qui a examiné la situation actuelle et les perspectives en ce qui concerne les politiques de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques. La Conférence a proposé un certain nombre de mesures et de domaines d'intérêt dans la "Déclaration de Bellagio", dont la quatrième Conférence des Parties a pris note et qui a été mise à la disposition des délégués. Le Secrétariat de la CDB et le Département des pêches de la FAO étudieront les possibilités de collaboration pour la mise en œuvre du mandat de Djakarta, plan de travail visant à promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique dans les zones marines et côtières, approuvé par la Conférence des Parties.

² CGRFA-7/97/7.

³ UNEP/CBD/SBSTTA/3/Inf.10.

⁴ UNEP/CBD/SBSTTA/3/Inf.21.

⁵ Le rapport de cet atelier est à la disposition de la Commission.

5. Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

12. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO travaille depuis 1993 sur un projet de Code de conduite pour les biotechnologies végétales dans la mesure où elles intéressent la conservation des ressources phylogénétiques. Comme demandé par la Commission, l'élément biosécurité du projet de Code a été transmis au Secrétariat de la CDB, comme contribution au protocole sur la prévention des risques biotechnologiques de la CDB. La Commission est également convenue d'attendre pour poursuivre ses travaux sur ce projet de Code les résultats de la révision de l'Engagement international.

13. La FAO a assisté et fourni des documents aux sessions de négociations de la CDB en vue de l'élaboration d'un protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, visant plus particulièrement les mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés. La sixième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, dernière session de négociations, devait se tenir à Cartagena (Colombie), du 14 au 19 février 1999 et être immédiatement suivie d'une session extraordinaire de la Conférence des Parties pour adopter le protocole.

6. Gestion de l'information et des données

14. Divers systèmes d'information de la FAO collaborent avec la CDB à cet égard. Des liens croisés entre la page d'accueil de la FAO sur les ressources génétiques forestières et le site Internet sur la foresterie du Centre d'échanges de la CDB sont en cours de finalisation. Le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de la FAO joue un rôle important dans ce centre d'échanges. Une collaboration étroite entre les centres de liaison de DAD-IS, d'une part, et du Centre d'échanges, d'autre part, aux fins du perfectionnement de ces mécanismes renforcera les communications et l'échange d'informations entre les parties prenantes, notamment les agriculteurs, les experts et les responsables politiques en matière d'environnement et d'agriculture. Il est prévu que le programme WAICENT de la FAO collabore avec le Centre d'échanges à la mise au point d'un programme de formation incluant des outils et des éléments d'un système d'information visant à renforcer la capacité d'accès à l'information de la FAO des services de liaison du Centre d'échanges et à faciliter l'échange d'informations entre parties prenantes au niveau national. Cette collaboration inclura, en 1999, des activités conjointes dont des ateliers conjoints et nationaux et l'évaluation du programme de formation en fonction des réactions des utilisateurs.

7. Présence aux réunions et autres activités

15. Le Secrétariat de la CDB a assisté à la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, qui s'est réuni à Rome en septembre 1998. Un message du Secrétariat de la CDB a fait état du soutien apporté par la Conférence des Parties, à ses troisième et quatrième sessions, à l'élaboration de la Stratégie mondiale, soulignant la nécessité de mettre en valeur les ressources phyto- et zoogénétiques de manière intégrée.

16. La FAO a assisté à la réunion du Groupe de liaison de la CDB sur la diversité biologique forestière (Helsinki, Finlande, mai 1997). Plusieurs documents de la FAO présentant un intérêt pour l'examen des ressources génétiques forestières et de la diversité biologique des écosystèmes forestiers ont été distribués. Le débat a porté, notamment, sur l'éventuelle complémentarité des mesures que pourrait prendre la CDB et des activités déjà entreprises par d'autres organisations

comme la FAO et, en matière de recherche, le CIFOR. Le rapport de la réunion est disponible⁶. Le Secrétariat de la CDB participe à l'Equipe de travail interorganisations sur les forêts, créée pour appuyer le Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts de la CDB, et au Forum intergouvernemental sur les forêts, présidé par la FAO, qui lui a succédé. La CDD est l'organisation chef de file au sein de l'Equipe spéciale pour les questions relatives aux connaissances traditionnelles en matière de forêts, auxquelles la FAO apporte sa contribution, et fournit à son tour des contributions dans d'autres domaines, comme les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, où le rôle de chef de file incombe à la FAO.

17. La FAO et le Secrétariat de la CDB ont participé à l'atelier international, tenu à San Paolo en novembre 1998, sur la conservation et l'utilisation durable des insectes pollinisateurs, et plus particulièrement des abeilles, organisé par le Gouvernement brésilien et parrainé par la FAO, en vertu de la décision III/11 de la Conférence des Parties. L'atelier a permis d'identifier les questions clefs et les priorités pour l'avenir. Le rapport sera disponible début 1999 et soumis à l'examen de l'Organe subsidiaire aux fins de la mise au point du programme de travail sur la diversité biologique agricole.

18. Le Secrétariat de la CDB prépare un document sur les conséquences possibles des technologies de contrôle de l'expression des gènes des végétaux qui rend stériles les semences de la deuxième génération, pour examen par l'Organe subsidiaire à sa quatrième session. La FAO fournit un soutien au Secrétariat de la CDB pour cet examen technique.

⁶ UNEP/CBD/SBSTTA/3/Inf.5.